



Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



DECLARATION DE RABAT

« Institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques »

Lors de la **Conférence Internationale sur « L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques »**, qui s'est tenue à **Rabat (Royaume du Maroc)** les **5 et 6 octobre 2015**, en célébration de l'année internationale de l'évaluation, dans le cadre du partenariat entre l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH-Maroc), le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES-Tunisie) et le Conseil National de l'Evaluation des Politiques de Développement Social (CONEVAL-Mexique) et avec l'appui du système des Nations Unies, les participants :

Considérant les engagements pris en matière de suivi et de l'évaluation par les parties signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement ;

Rappelant les conclusions et recommandations pertinentes des conférences portant sur les capacités nationales d'évaluation des activités de développement, notamment celles tenues au Maroc (2009), en Afrique du Sud (2011) et particulièrement les 18 engagements pris par la Conférence de Sao Paulo du Brésil (2013), relatifs à « l'exploration des options pour différentes structures institutionnelles permettant de gérer l'évaluation » et les recommandations de la conférence de Rabat des 4-5 juin 2014 sur les mesures de développement humain;

Sachant que le Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et les acteurs intéressés ont déclaré 2015 « Année Internationale de l'Evaluation », consacrant ainsi le rôle essentiel de l'évaluation dans la promotion de la bonne gouvernance ;

Considérant la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies ayant déclaré l'année 2015 comme année internationale de l'évaluation et appelé au renforcement des capacités pour l'évaluation des activités du développement au niveau national ;



Considérant l'adoption d'un nouvel agenda de développement durable par la 70^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi que l'engagement des chefs d'Etats membres des Nations Unies pour la réalisation, suivi et évaluation des 17 Objectifs de Développement Durable ;

Après avoir débattu du thème de cette Conférence, échangé leurs expériences et exploré les pistes d'un développement soutenu de l'évaluation, afin de parvenir à une bonne gouvernance des politiques publiques en vue d'une meilleure équité,

- 1) **Notent** avec satisfaction la richesse des débats, la pertinence des idées présentées et la diversité des expériences innovantes en matière de promotion de l'évaluation des politiques publiques ;
- 2) **Considèrent** la Conférence comme une contribution importante dans la consécration du rôle éminemment positif de la coopération Sud-Sud, dont les conclusions et recommandations seront partagées lors de la Conférence Internationale qui se tiendra à Bangkok en Thaïlande du 26 au 30 du mois courant ;
- 3) **Confirment** leur soutien à toutes les formes de dialogue entre pouvoir exécutif, pouvoir législatif, communauté scientifique et société civile pour promouvoir l'évaluation et son institutionnalisation ;
- 4) **Réaffirment** leur attachement au renforcement des capacités nationales, à la professionnalisation des évaluations et à l'échange des compétences entre les pays du sud dans le but de construire des systèmes d'évaluation à même d'aider à la prise de décisions ;
- 5) **S'engagent** à en faire le plaidoyer et à soutenir la promotion des actions de recherche, d'enseignement, de la culture et de la pratique de l'évaluation;
- 6) **Considèrent** que la crédibilité des processus d'évaluation est tributaire :
 - De son degré d'indépendance notamment aux niveaux financier et organisationnel ;
 - De son caractère participatif et inclusif ;
 - et de sa capacité à considérer des règles de transparence partagées sur le plan technique et éthique.
- 7) **Soulignent** la liberté, pour chaque pays, de choisir la forme d'institutionnalisation de son système d'évaluation la plus conforme à son contexte économique, social et culturel et dans le respect des principes démocratiques ;

- 8) **Encouragent** la mise en place de réseaux d'évaluation régionaux indépendants susceptibles d'enrichir les expériences nationales et de favoriser les échanges entre des institutions d'évaluation opérant dans des contextes similaires de développement ;
- 9) **Recommandent** d'apporter davantage d'appui aux réseaux nationaux de la société civile, aux réseaux régionaux et inter-régionaux impliqués dans l'évaluation pour la contribution qu'ils apportent au renforcement de la gouvernance démocratique ;
- 10) **Invitent** les instances du système des Nations Unies, avec la collaboration des parties concernées, nationales et internationales, à poursuivre leur soutien aux initiatives des pays en vue d'accorder une place importante à l'évaluation dans les plans nationaux de développement et les cadres communs de coopération,
- 11) **Invitent les structures concernées** et les organismes des Nations Unies à mettre en place des mécanismes innovants d'appui, particulièrement en matière de financement,
- 12) **Adhèrent** à l'initiative des Nations Unies relative à l'engagement, au suivi et à l'évaluation des ODD lors de la 70^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les participants saisissent cette occasion pour adresser leurs vifs remerciements aux organisateurs et au Royaume du Maroc pour son hospitalité et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Rabat, le 06 octobre 2015